



SCFP 4848 et SMU NB

Procès-verbal de la réunion syndicale-patronale

Le mercredi 13 avril 2011

Présents

SCFP	Denis Beaulieu	Ralph McBride
	Guy Ward	Mike Harris
	Mathieu Chayer	Chris Kennedy
	Bill Flewelling	Trent Piercy
	Judy Astle	Dale Landry
SMU NB	John Dallaire	Shirley Neville
		Beth Simkins-Burrows

Absents

SCFP		
SMU NB	Stephen Hanley	
Secrétaire de séance	Beth Simkins-Burrows	

1. Ouverture de la réunion

- a. John ouvre la réunion à 9 h 45.

2. Approbation de l'ordre du jour

a. Points soulevés par la section locale 4848 du SCFP

- i. Relève aux grands centres
- ii. Représentation aux enquêtes
- iii. Moral au sein d'ANB
- iv. Direction claire

b. Points soulevés par ANB

- i. Remplacement en cas de congé pour affaire syndicale
- ii. Prolongations de quart – travailleurs paramédicaux qui quittent leur poste avant l'arrivée de leur relève
- iii. Définition de harcèlement
- iv. Employés et quarts occasionnels



c. Nouveaux points

- i. Approbation du procès-verbal
- ii. Élection fédérale (2 mai)
- iii. Problème de vérification géographique au CGCM
- iv. Transport de deux patients entre établissements dans la même ambulance
- v. Politiques d'ANB

3. Approbation du procès-verbal de la réunion de février

- Le procès-verbal est approuvé par Denis Beaulieu (SCFP) et John Dallaire (NB EMS).

4. Suivis du procès-verbal de la réunion de février

- Steve devait préparer un document sur les employés de SMU NB qui montent l'ambulance à titre de 3^e passagers.
 - Document non terminé; point reporté à la prochaine réunion.
- John devait discuter du port de pantalons personnels résistants au vent
 - Shirley aborde actuellement la question auprès de SMUM. Il n'a pas encore été décidé si SMU NB les fournira. Shirley s'informerait si des avertissements ont été donnés aux travailleurs paramédicaux qui portent leurs propres pantalons. Le SFCP ne veut pas que les employés fassent l'objet de mesures disciplinaires s'ils portent leurs propres pantalons de pluie ou d'hiver, vu que SMU NB ne les fournit pas. SMU NB craint que ces pantalons ne respectent peut-être pas les exigences de visibilité. Le SFCP informera les membres de s'assurer de porter les vêtements réfléchissants qui leur sont fournis par SMU NB. Des politiques doivent être rédigées pour gérer les affaires, mais il doit y avoir un certain niveau de raisonnable pour l'administration de chaque politique.
Suivi : Point reporté à la prochaine réunion pour permettre à John et Shirley d'en discuter.
- John devait vérifier si un comité peut être créé pour discuter du déploiement à l'échelle provinciale.



- Aucun comité ne sera créé, mais SMU NB est prête à en discuter avec le SCFP.
- Le SCFP a nommé trois membres (Dale Landry, Trent Piercy, Chris Kennedy, Bill Flewelling – substitut).
Suivi : Dale proposera des dates de rencontre à John.
- Steve devait préparer un document sur les jours de formation et l'établissement des horaires.
 - John a envoyé la politique Education Session Scheduling à Denis aux fins d'examen. Ralph a examiné les commentaires et la rétroaction du SCFP, et les présentera par écrit à Beth (*voir annexe A*). Il faut s'assurer que les articles de la convention collective sont pris en considération, et qu'il n'y a aucune infraction; il ne faut pas oublier que la convention collective ne s'applique pas seulement à la section locale 4848. SMU NB examinera les commentaires et fournira une rétroaction dès que Steve reviendra de son congé.
Suivi : Ce point sera finalisé à la prochaine réunion syndicale-patronale.
- John devait discuter avec Marcus au sujet du comité provincial de SST.
 - John et Marcus ont discuté. Judy est invitée à la prochaine réunion du comité de SST. John demande de rencontrer Ralph, Denis, Judy et Marcus pour discuter des préoccupations du SCFP. Tous ne sont peut-être pas sur la même longueur d'onde.
Suivi : John demandera à Marcus d'organiser une réunion.
- Shirley devait assurer un suivi auprès du CGCM pour veiller à ce qu'un processus soit en place afin de donner un préavis aux travailleurs paramédicaux s'ils doivent retourner aux stations en raison du mauvais temps.
 - Le suivi a été réalisé et une pratique est en place.
- Shirley devait assurer un suivi auprès de Mike Simpson pour créer une liste de refus rotative.
 - Mike attend toujours d'obtenir une rétroaction sur la liste de refus, et compte quelques solutions quant à la liste d'option de retrait. La



possibilité d'organiser une réunion avec Mike dès son retour de congé sera envisagée, et une réunion sera fixée avec les membres exécutifs de la section locale 4848. John obtiendra des commentaires de Mike avant la prochaine réunion syndicale-patronale.

Suivi : Point reporté à la prochaine réunion syndicale-patronale.

- Shirley devait assurer un suivi auprès du CGCM pour veiller à ce que les employés obtiennent des pauses.
 - Une pratique est en place et est bien respectée. Il faut être informé du non respect de la pratique afin que SMU NB puisse assurer un suivi.

- John devait discuter avec le service de la paye pour synchroniser l'horaire et les périodes de paye.
 - La synchronisation de ces deux éléments comporte de nombreux avantages. SMU NB aimerait le faire d'ici le 18 août, mais il faut régler quelques questions. Il faut travailler au mode d'implantation. Il est recommandé que Mike Simpson, Danielle Haché et deux membres exécutifs du SCFP déterminent comment parvenir à l'implantation d'ici le 18 août. Denis indiquera quels membres du SCFP y prendront part. SMU NB encouragera de plus en plus le passage aux relevés de paye en ligne pour tous les employés d'ANB. Ces derniers comportent de nombreux avantages, et SMU NB examinera la possibilité d'insérer une note aux relevés de paye pour déterminer si des employés veulent s'inscrire au service en ligne. Le service de la paye examine la possibilité de créer une fiche de présence électronique à l'avenir. Le SCFP indique que SMU NB ne peut pas forcer les employés à s'y inscrire, et que ces derniers doivent être capables d'imprimer leurs relevés s'ils décident de s'inscrire.

- Shirley devait déterminer si les bulletins routiers peuvent passer du support papier au support électronique.
 - Malheureusement, le passage au support électronique n'est pas possible pour l'instant.



5. Ordre du jour

Points soulevés par la section locale 4848 du SFCP

a. Relève aux grands centres

- Le SFCP a des préoccupations quant au surtemps forcé des travailleurs paramédicaux, à leur sécurité, à la privation de pauses-repas et au travail à l'extérieur de leur propre région. Ralph mentionne qu'il faut plus d'unités à Saint John, afin d'éviter la relève par des unités des autres régions.

Suivi : John examinera la possibilité d'organiser une réunion sur le déploiement provincial, qui comprendrait Alan Stephen, Shirley Neville, John Dallaire, Ralph McBride, Denis Beaulieu et Judy Astle, afin de discuter de la question.

b. Représentation aux enquêtes

- John indique que certaines enquêtes sont confidentielles, et que des règles de confidentialité sont en place pour protéger les personnes concernées et leur situation. Le SFCP indique que les enquêtes ont plutôt l'air d'un interrogatoire, et que les représentants syndicaux ont le droit de guider l'employé de sorte à ce qu'il ne s'incrimine pas lui-même. Il n'est pas dans l'intention du SFCP que les représentants mènent la réunion.

Suivi : Shirley assurera un suivi auprès des responsables des opérations et des directeurs régionaux quant au rôle des représentants du SFCP. L'exécutif du SFCP discutera du rôle des délégués syndicaux pendant les réunions d'enquête.

c. Moral au sein d'ANB

- Les travailleurs paramédicaux et les répartiteurs sont très frustrés. Ils craignent faire l'objet de rapports écrits et des sanctions disciplinaires qui pourraient en résulter. Le SFCP tient à comprendre pourquoi les travailleurs paramédicaux ne peuvent pas discuter entre eux et échanger de la rétroaction sans faire l'objet d'un rapport écrit.
- Le SFCP indique que peu d'éloges sont accordés aux employés lorsqu'ils font du beau travail.
- On mentionne l'affectation des travailleurs paramédicaux à des transferts inutiles lors de mauvais temps.



- John indique que la question ne vise pas uniquement ANB, mais aussi les membres du SCFP; il s'agit d'une responsabilité partagée.
- John indique que SMU NB fait de son mieux pour faire fonctionner l'approche auprès des responsables des opérations et des directeurs régionaux, mais qu'il est injuste de porter tout le blâme sur SMU NB.
- Le SCFP indique que la frustration repose sur l'incapacité de s'autogérer. Shirley indique que cela exige de la confiance entre les travailleurs paramédicaux et les répartiteurs, et qu'une bonne communication est essentielle dans une telle situation.
- De nombreux répartiteurs ne savent pas ce que c'est de travailler dans les ambulances.

Suivi : John discutera de l'approche des travailleurs paramédicaux de la formation pratique et des formateurs de sécurité avec Steve.

Suivi : Shirley examinera la possibilité de demander aux responsables des opérations du CGCM d'organiser des trajets en ambulance avec les répartiteurs (à titre d'observateurs), afin qu'ils aient une meilleure idée du travail auquel les travailleurs paramédicaux font face.

d. Direction claire

- Denis donne l'exemple qu'il a avait été convenu de traiter Riverview comme une station lors de la dernière réunion syndicale-patronale, mais que le SCFP a entendu dire qu'il s'agit maintenant d'un poste sans en avoir été informé. John indique qu'une direction claire provient des membres du comité syndical-patronal, et que les responsables des opérations n'ont pas l'autorité de changer cette décision. Les décisions seront communiquées une fois le procès-verbal approuvé lors de la prochaine réunion syndicale-patronale, et il faut s'abstenir d'en discuter avant cette approbation.

Suivi : Shirley décidera si Riverview doit être une station ou un poste, et en avisera le SCFP d'ici dix jours.

Points soulevés par ANB

a. Remplacement en cas de congé pour affaire syndicale

- John indique qu'il faut savoir qui s'absente et à quelle date, afin de planifier à l'avance l'approbation des congés et réduire le surtemps éventuel.



- Le SCFP indique que dans la plupart des cas les membres exécutifs obtiennent les dates de leurs réunions bien à l'avance, donc ce ne devrait pas être un problème. L'exception serait le membre exécutif de la section locale 1252 du SCFP, dont les réunions pourraient avoir lieu à court préavis. La préoccupation vise davantage les délégués syndicaux que les membres exécutifs.
 - Il faut s'assurer de remplir le formulaire de demande de congé pour affaire syndicale du SCFP.
Suivi : Shirley discutera avec les directeurs régionaux du processus que les délégués syndicaux doivent suivre pour demander un congé pour une courte période.
- b. Prolongations de quart – travailleurs paramédicaux qui quittent leur poste avant l'arrivée de leur relève.
- À quelques reprises lorsque l'équipe de relève était en retard, SMU NB a demandé à l'équipe terminant le quart de demeurer en service et cette dernière a refusé. Cela a soulevé quelques préoccupations. Nous ne voulons pas mettre des ambulances hors service. Le SCFP ajoute que dans un autre cas, les travailleurs se sont portés volontaires à demeurer en service et le responsable des opérations ne les a pas permis.
 - Le vrai problème, c'est que l'équipe de relève ne se présente pas à temps, ce qui entraîne la prolongation de quart de l'équipe terminant le quart. SMU NB indique qu'il devrait y avoir une certaine collaboration entre les travailleurs paramédicaux.
 - Le SCFP n'est pas d'avis que nous pouvons forcer les travailleurs paramédicaux à demeurer en service.
 - Shirley tient absolument à préciser que ce problème semble s'empirer depuis les derniers 90 jours. De tels incidents sont de plus en plus fréquents, et nous espérons voir une certaine collaboration entre les parties.
- c. Définition de harcèlement
- John indique que le terme « harcèlement » est utilisé un peu trop librement. Nous disons à l'employé d'en discuter avec le mis en cause. Le service des RH mènera une enquête initiale pour déterminer s'il s'agit bel et bien de



harcèlement, et prendra les mesures nécessaires selon les constatations. Les gens doivent être tenus responsables.

- Le SCFP indique qu'il ne figure nulle part ce qui n'est pas du harcèlement.
- Le personnel ne lit pas la *Directive sur le harcèlement au travail* qui se trouve à chaque station.

Suivi : Le service des RH travaillera avec le SCFP pour créer une fiche d'instruction qui expliquera en quoi consiste le harcèlement.

Suivi : Ralph enverra des affiches du SCFP sur le harcèlement à Beth (environ 70 affiches bilingues), et ANB y ajoutera son logo avant de les afficher à chaque station.

Suivi : Ralph veillera à ce que Louise Firlotte soit présente à la réunion des Opérations de Shirley, qui aura lieu au mois de juin, à Moncton.

d. Employés et quarts occasionnels

- SMU NB aimerait implanter une politique selon laquelle les employés occasionnels devraient travailler deux quarts par période de 60 jours (fins de semaine et jours fériés compris dans cette période) pour veiller au maintien de leurs compétences. Comme les employés occasionnels ne travaillent pas assez, ils sont tenus de suivre une séance de reprise des fonctions.
- Il revient à l'employé de s'inscrire à sa propre séance de reprise des fonctions lorsque SMU NB en organise, car SMU NB n'en organisera pas pour un employé en particulier. Si l'employé ne travaille pas pendant plus de quatre mois, il sera considéré comme un employé inactif et devra suivre une séance d'orientation à l'intention des nouveaux employés.
- SMU NB aimerait commencer à affecter les employés occasionnels par station, mais aimerait savoir s'il est possible de le faire par région administrative.

Suivi : John et Shirley s'informeront auprès du SCFP, de Mike Simpson et du service de la paye pour déterminer s'il serait possible d'affecter les employés occasionnels par région administrative.

6. Nouveaux points

a. Approbation du procès-verbal



- Afin de ne pas retarder la distribution du procès-verbal, l'interprétation du procès-verbal sera abordée et acceptée lors de chaque réunion syndicale-patronale. Le procès-verbal en général de la réunion syndicale-patronale sera approuvé à la prochaine réunion syndicale-patronale.
 - Le procès-verbal ne sera pas distribué au grand public avant que l'approbation finale ne soit donnée lors de la prochaine réunion syndicale-patronale. À ce moment, il sera affiché aux babillards aux stations et sur le site intranet d'ANB.
- b. Élection fédérale (2 mai)
- SMU NB encourage le personnel à voter aux bureaux de scrutin par anticipation. Si des travailleurs paramédicaux veulent voter le jour même de l'élection, le CGCM les accommodera, mais il ne leur accordera pas trois heures de congé.
- c. Problème de vérification géographique au CGCM
- Le problème vise les villes et villages qui ont une rue avec le même nom mais des numéros de voirie distincts, et la possibilité que l'appel soit acheminé au mauvais répartiteur. Il vise aussi la construction de nouvelles maisons et l'absence de la prolongation de rue dans le système. Il est alors dangereux que le répartiteur affecte l'ambulance au mauvais endroit.
Suivi : Shirley assurera un suivi auprès de Jean-Pierre Savoie à cet égard, afin de trouver des solutions possibles. Un compte rendu sera fourni à la prochaine réunion.
- d. Transport de deux patients entre établissements dans la même ambulance
- Le SFCP croit comprendre que des demandes ont été faites pour transporter deux patients lorsque l'un peut demeurer assis et l'autre peut demeurer couché. Le CGCM laisse la décision de transporter deux patients ou non au travailleur paramédical.
 - Le SFCP ne pense pas qu'il est sécuritaire de transporter deux patients, car les travailleurs paramédicaux doivent soigner les deux patients et qu'il s'agit d'un bris de confidentialité pour ces derniers.
Suivi : Shirley abordera la question et fournira une réponse.



e. Politiques d'ANB

- Les travailleurs paramédicaux sont demandés de lire toutes les politiques et d'obtenir une note de passage de 100 % sur les vérifications des connaissances.

7. Divers

- Il faut noter que Mathieu Chayer participe à sa dernière réunion du comité syndical-patronal. Mathieu est remercié de sa contribution envers le comité.

8. Prochaine réunion

- a. La prochaine réunion est prévue pour le lundi 16 mai 2011.

9. Ajournement

- a. La réunion est ajournée à 15 h 35.

Respectueusement soumis et approuvé par :

Denis Beaulieu, SCFP

John Dallaire, SMU NB



**Annexe A – Changements demandés par le SCFP à l'ébauche de la politique « Education
Session Scheduling »**

3.0 (a) Les travailleurs paramédicaux s'inscriront et participeront aux formations à leur station ou leur région administrative conformément au paragraphe 29.08(c).

(b) Si toutes les tentatives d'inscription conformément au paragraphe 29.08(c) sont faites par l'employeur, un employé peut être inscrit à une séance pendant son jour de congé et obtenir une rémunération à son taux de salaire régulier majoré de moitié.

5.0 (a) Si un travailleur paramédical désire participer à une formation dans une autre région administrative, la demande doit être présentée à son responsable des opérations ainsi qu'au responsable de la région administrative où le travailleur paramédical désire suivre la formation.

(b) Ajouter le point 6.0 de l'ébauche de politique.

(c) Si des circonstances atténuantes causées par l'employeur obligent l'employé à participer à une autre formation à l'intérieur de la région administrative, l'employé obtiendra une rémunération à son taux de salaire régulier majoré de moitié si l'inscription n'a pas eu lieu conformément au paragraphe 29.08(c), et sera également rémunéré conformément à la politique provinciale sur les déplacements.

6.0 Auparavant 7.0